

Questions de la session de novembre 2016

Dir. N°	Député Députée	Page	Titre
FIN			
13	Köpfli Michael, Berne (pvl)	3	Qui a rédigé la réponse à la motion « Abolition de la régle du sel » ?
14	Köpfli Michael, Berne (pvl)	4	Bis repetita : Cadres de l'administration avec d'énormes soldes horaires ou soldes de jours de vacances
ECO			
8	Hügli Daniel, Bienne (PS)	5	Fermeture de bureaux de poste
9	Etter Jakob, Treiten (PBD)	6	Cours de l'ORP
10	Etter Jakob, Treiten (PBD)	7	Tour de France
21	Wüthrich, Huttwil (PS)	8	Fermetures de bureaux de poste
INS			
18	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschandlen (UDC)	9	Sponsoring des moyens d'enseignement numériques
TTE			
1	Trüssel Daniel, Trimstein (pvl)	10	Acquisitions de BKW
2	Gasser Peter, Bévillard (PSA)	11	Mauvaise planification des travaux dans la vallée de Tavannes ?
7	Bernasconi Roberto, Malleray (PS)	12	Route Mont-Tramelan
12	Krähenbühl Samuel, Unterlängg (UDC)	13	Mise en œuvre du postulat 083-2013 « Transports publics à l'est de Thoun »
POM			
3	Krähenbühl Samuel, Unterlängg (UDC)	14	Que se passe-t-il à Thorberg ? (retirée le 13.11.2016)
6	Krähenbühl Samuel, Unterlängg (UDC)	15	Que se passe-t-il à Thorberg ?
11	Zryd Andrea, Macolin (PS)	16	Avenir de la Commission d'experts pour le sport (CES)
15	Beutler Daniel, Gwatt (UDF)	17	Mariages forcés dans le canton de Berne ?



16	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	18	Téléphones portables des requérants d'asile
19	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	19	Nouveaux alcooltests : un risque pour la sécurité ?
20	Wüthrich, Huttwil (PS)	20	Restitution volontaire des armes et registre des armes

JCE

5	Krähenbühl Samuel, Unterlängg (UDC)	21	Asile accordé par la paroisse de Belp – Qui va payer ?
17	Geissbühler-Strupler Sabina, Herrenschwanden (UDC)	22	Jeunes à l'AI

SAP

4	Brönnimann Thomas, Köniz (pvl)	23	La scolarisation est un droit – Obliger les écoles spécialisées à admettre les élèves
22	Rudin Michel, Lyss (pvl) Imboden Natalie, Berne (Les Verts) Stucki Béatrice, Berne (PS)	24	Suppression des subventions allouées au collectif HAB

Q 13

Auteur : Köpfli Michael, Berne (pvl)

Réponse : FIN

Qui a rédigé la réponse à la motion « Abolition de la régale du sel » ?

Le 16 novembre dernier, le Conseil-exécutif a adopté la réponse à ma motion intitulée « Abolition de la régale du sel ».

J'ai constaté avec étonnement que des passages entiers étaient en fait repris mot pour mot ou légèrement modifiés de la réponse donnée le 23 août 2016 par le Conseil d'Etat du canton de Glaris à une interpellation intitulée « Salzregal: Ein Relikt aus dem Mittelalter » [Régale du sel : une survivance du Moyen-Age].

1. D'où sont tirés ces passages que l'on retrouve dans les deux réponses du Conseil-exécutif bernois et du Conseil d'Etat glaronais ?
2. Outre la conseillère d'Etat et administratrice des Salines Beatrice Simon, d'autres personnes de SA Salines Suisses ont-elles été associées à la rédaction de la réponse à ma motion ?
3. Dans l'affirmative, le Conseil-exécutif assimile-t-il les intérêts du canton et ceux de l'entreprise ?

Q 14

Auteur : Köpfli Michael, Berne (pvl)

Réponse : FIN

Bis repetita : Cadres de l'administration avec d'énormes soldes horaires ou soldes de jours de vacances

L'affaire d'un secrétaire général de l'administration saint-galloise qui au fil des années a accumulé plus de 10 000 heures supplémentaires ou de jours de vacances non pris m'a incité, lors de la session de septembre, à demander ce qu'il en était dans l'administration bernoise.

Le gouvernement n'a hélas pas répondu à ma gestion. Il s'est contenté d'affirmer que les choses devraient changer à l'avenir : « Par une révision au 1^{er} janvier 2016 de l'ordonnance sur le personnel (OPers), le Conseil-exécutif a réformé en profondeur la réglementation du temps de travail du personnel cantonal en introduisant des conditions beaucoup plus restrictives. (...) Pendant la période transitoire de 2016 à 2019, les agents et agentes cantonaux pourront encore présenter dans certains cas des soldes horaires de plus de 1000 heures. »

Je me permets donc de reposer mes questions :

1. Y a-t-il dans l'administration des personnes qui ont plus de 1000 heures supplémentaires ou l'équivalent en jours de vacances non pris ?
2. Dans l'affirmative, combien de personnes sont concernées ?
3. Dans l'affirmative, quel est le record d'heures supplémentaires ou de jours de vacances non pris ?

Q 8

Auteur : Hügli Daniel, Bienne (PS)

Réponse : ECO

Fermeture de bureaux de poste

Mercredi 26 octobre, la Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 bureaux de poste. Elle entend associer les gouvernements cantonaux à l'opération.

1. La Poste a-t-elle informé le Conseil-exécutif de la fermeture des bureaux de poste dans le canton de Berne et lui a-t-elle signalé ceux qui sont concernés ?
2. A-t-elle contacté le Conseil-exécutif pour mener des entretiens avec lui ?
3. Ces entretiens ont-ils eu lieu ?

Q 9

Auteur : Etter Jakob, Treiten (PBD)

Réponse : ECO

Cours de l'ORP

Un père de famille âgé de 54 ans a dû suivre récemment un cours organisé par l'ORP. Les huit personnes en recherche d'emploi qui ont participé à ce cours ont dû, deux jours durant, dessiner des mandalas, faire des découpages et travailler à la scie. Tout cela sous la supervision de trois personnes !

1. Quelle est la finalité de ces cours ?
2. Quel rôle jouent-ils dans la réintégration des intéressés au marché du travail ?
3. Quel est le coût par participant ou participantes et combien de cours le canton de Berne propose-t-il chaque année ?

Q 10

Auteur : Etter Jakob, Treiten (PBD)

Réponse : ECO

Tour de France

Le passage du Tour de France à Berne le 18 juillet dernier a été un bel événement sportif, qui s'est déroulé dans les meilleures conditions. L'étape bernoise avait été préparée minutieusement et la police était présente en force.

Le 14 mars 2016, le Grand Conseil avait débloqué un crédit de 1,7 million de francs pour la sécurité, la signalisation et les équipements. La demande de crédit n'avait suscité aucune opposition et avait été acceptée par 104 voix contre 30 et 6 abstentions.

Quelle n'a donc pas été notre surprise à la lecture du communiqué du Conseil-exécutif annonçant que le crédit a été dépassé de 50 pour cent.

1. Comment le controlling de cette affaire a-t-il été assuré et par qui ?
2. Quelles prestations supplémentaires ont occasionné ce dépassement et pour quel montant ?
3. Qui assume la responsabilité de ce gros dépassement de crédit ?

Q 21

Auteur : Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)

Réponse : ECO

Fermetures de bureaux de poste

La Poste a présenté son réseau du futur fin octobre. D'ici 2020, elle n'exploitera plus que 800 à 900 bureaux de poste traditionnels, au lieu de 1400 aujourd'hui. Certaines grandes communes du canton risquent donc de perdre leur bureau de poste. La Poste va rechercher des solutions avec toutes les communes concernées. Même si elle parle de modernisation du réseau, il n'en reste pas moins qu'elle va se retirer en partie du territoire, réduire ses prestations et supprimer des emplois.

1. Le Conseil-exécutif s'est-il entretenu avec La Poste au sujet de ce projet ou prévoit-il de le faire ?
2. Quelles seront les répercussions de ce réseau du futur selon le Conseil-exécutif ?
3. Quels conseils le Conseil-exécutif donne-t-il aux communes dont le bureau de poste est menacé de fermeture ?

Q 18

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : INS

Sponsoring des moyens d'enseignement numériques

D'après la réponse à une interpellation, le Conseil-exécutif entend développer les moyens d'enseignement numériques de la 1^{re} à la 9^e année, une évolution qui sera très coûteuse. Les sociétés informatiques, mais aussi les associations, flairent la bonne affaire et sont même disposées à sponsoriser les opérations.

1. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'autoriser les entreprises et les associations à sponsoriser les tablettes et autres moyens d'enseignement numériques ?
2. A-t-on prévu de tester les moyens d'enseignement numériques dans certaines classes et d'analyser le rapport coût-utilité avant d'en généraliser l'utilisation ?
3. Dans quelles rubriques du budget de la formation le Conseil-exécutif compte-t-il compenser les frais ?

Q 1

Auteur : Trüssel Daniel, Trimstein (pvl)

Réponse : TTE

Acquisitions de BKW

Ces dernières années, BKW a racheté un grand nombre de PME actives dans le secteur de la technique du bâtiment et de l'ingénierie. A plusieurs reprises, BKW a évoqué les perspectives de bénéfices en résultant. Il serait utile de disposer de chiffres plus précis dans ce contexte pour prévenir tout problème ultérieur de concurrence.

1. Combien BKW a-t-elle payé pour ces acquisitions (énumérer toutes les entreprises rachetées) ?
2. Quels bénéfices avant intérêts et impôts (EBIT) BKW compte-t-elle en retirer (les énumérer) ?
3. Au bout de combien de temps le prix d'achat sera-t-il amorti ?

Q 2

Auteur : Gasser Peter, Bévillard (PSA)

Réponse : TTE

Mauvaise planification des travaux dans la vallée de Tavannes ?

Depuis une semaine, les automobilistes circulant entre Pontenet et Malleray ont eu la désagréable surprise de voir des travaux engagés sur ce tronçon, ce qui se traduit par une circulation alternée au moyen de feux de signalisation. Ce chantier provoque inévitablement de grandes colonnes aux heures critiques, soit à midi et le soir.

Alors que l'ouverture du dernier tronçon de la Transjurane entre Loveresse et Court est prévue dans six mois, il semble raisonnable de penser que ces travaux, s'ils ne sont pas dictés par l'urgence, auraient pu se faire une fois que le trafic serait moins dense.

1. Y a-t-il eu un événement extraordinaire pour engager ces travaux dès à présent ?
2. Ces travaux n'auraient-ils pas pu attendre six mois, afin de profiter de l'ouverture du dernier tronçon ?

Q 7

Auteur : Bernasconi Roberto, Malleray (PS)

Réponse : TTE

Route Mont-Tramelan

La route cantonale de Mont-Tramelan aux Reussilles est en très mauvais état. La route est bosselée, étroite et dangereuse. De plus, il y a beaucoup de circulation en raison des liaisons avec St-Imier et la Chaux-de-Fonds.

1. Y a-t-il un projet d'amélioration et d'élargissement de ce tronçon ?
2. Si, oui, à quand est prévu cette réalisation ?

Q 12

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : TTE

Mise en œuvre du postulat 083-2013 « Transports publics à l'est de Thoune »

Le postulat 083-2013 intitulé « Transports publics à l'est de Thoune » et déposé par l'ancien député Hansrudolf Feller (PLR, Steffisbourg) a été adopté par le Grand Conseil le 5 juin 2013, par 126 voix contre 5 et 3 abstentions. Il chargeait le Conseil-exécutif d'envisager, pour remplacer la ligne de bus 45 (Oberdiessbach-Wangelen-Heimenschwand), supprimée dans l'arrêté sur l'offre, le prolongement de la ligne 43 (Thoune-Emberg-Heimenschwand) ou de la ligne 44 (Oberdiessbach-Linden Heimenschwand) en direction de Wangelen, vers l'ouest.

Certes, le postulat a été en partie réalisé, en ce sens que pendant les 39 semaines que dure l'année scolaire, la STI assure le transport des écoliers et écolières jusqu'à l'école de Badhaus, l'école de Wangelen ayant fermé ses portes en 2013 également. Ce bus scolaire peut également être emprunté par d'autres passagers, comme une ligne normale. Cette offre n'est toutefois pas satisfaisante pour la population (les navetteurs en particulier), puisqu'elle n'est pas proposée pendant les vacances scolaires et qu'il faut alors se déplacer en véhicule privé.

Au moment de l'adoption du postulat Feller, l'arrêté sur l'offre pour la période 2014-2017 avait déjà été approuvé par le Grand Conseil. La perspective avait alors été évoquée d'intégrer la boucle de Wangelen à l'offre régulière de la STI, dans le prochain arrêté sur l'offre. La ligne étant en moyenne bien fréquentée, il serait tout à fait justifié qu'elle soit inscrite à titre d'essai dans l'arrêté sur l'offre.

Malgré les déclarations d'intention énoncées clairement au Grand Conseil et à l'adresse de la commune de Buchholterberg, l'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) n'est pas disposé à autoriser l'exploitation de la ligne prolongée toute l'année ni à l'inscrire dans le prochain arrêté sur l'offre pour la période 2018-2021.

1. Pourquoi l'OTP n'a-t-il pas inscrit la boucle de Wangelen dans le projet d'arrêté sur l'offre 2018-2021 soumis au Conseil-exécutif ?
2. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il mettre le postulat 083-2013 en œuvre ?

Q 3

Auteur : Krähenbühl Samuel, Unterlangenegg (UDC) **Réponse :** POM

Retirée le 13.11.2016

Que se passe-t-il à Thorberg ?

Le calme ne semble pas revenir dans l'Etablissement pénitentiaire de Thorberg. En dépit de la « réorganisation profonde » intervenue début juillet 2016, il y a toujours de l'électricité dans l'air. Il semble par exemple que le chef de la sécurité ait dû quitter son poste en septembre. Alors même qu'il avait déjà vidé les lieux, le personnel n'avait toujours pas été informé. Le poste est au concours sur jobs.ch depuis le 28 octobre (Abteilungsleiter Sicherheit 100%).

On note d'autres bizarreries en rapport avec la section devant accueillir des détenus purgeant des peines privatives de liberté de longue durée ou des peines d'internement. Ce nouveau groupe d'habitation destiné à des détenus d'un certain âge aurait dû ouvrir ses portes le 1^{er} juillet. Mais on a manifestement « oublié » de déposer les demandes de permis nécessaires à temps, d'où les retards dans l'ouverture de cette section.

Enfin, Thorberg a-t-il un gros problème avec la possession illégale de stupéfiants. Fin août, un détenu souffrant de maux de ventre a été admis à l'Hôpital de l'Ile, qui a constaté une perforation de l'intestin. Reform 91, le lobby des détenus, a critiqué le service médical de Thorberg, parlant de non-assistance à personne en danger. Or, la perforation de l'intestin était due au fait que le détenu avait avalé un préservatif rempli de drogue et que ce préservatif avait éclaté.

Ces difficultés nombreuses et variées n'ont pourtant pas empêché les cadres de l'établissement de prendre presque tous leurs vacances en même temps !

1. Pourquoi le responsable de la sécurité a-t-il quitté (contraint et forcé) son poste ?
2. Qui est responsable du report de l'ouverture, initialement prévue au 1^{er} juillet, de la section destinée aux détenus purgeant des peines privatives de liberté de longue durée ou des peines d'internement ?
3. Comment se fait-il qu'un détenu ait pu être en possession de stupéfiants ?

Q 6

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : POM

Que se passe-t-il à Thorberg ?

Le calme ne semble pas revenir dans l'Etablissement pénitentiaire de Thorberg. En dépit de la « réorganisation profonde » intervenue début juillet 2016, il y a toujours de l'électricité dans l'air. Il semble par exemple que le chef de la sécurité ait dû quitter son poste en septembre. Alors même qu'il avait déjà vidé les lieux, le personnel n'avait toujours pas été informé. Le poste est au concours sur jobs.ch depuis le 28 octobre (Abteilungsleiter Sicherheit 100%).

On note d'autres bizarreries en rapport avec la section devant accueillir des détenus purgeant des peines privatives de liberté de longue durée ou des peines d'internement. Ce nouveau groupe d'habitation destiné à des détenus d'un certain âge aurait dû ouvrir ses portes le 1^{er} juillet. Mais on a manifestement « oublié » de déposer les demandes de permis nécessaires à temps, d'où les retards dans l'ouverture de cette section.

Enfin, l'infirmerie est semble-t-il dépassée depuis longtemps. Depuis presque un an, il n'y a plus qu'un seul médecin. Et le reste du personnel, trop peu nombreux, est débordé. L'incident survenu avec un détenu admis à l'Hôpital de l'Ile pour ce qui était manifestement une perforation de l'intestin a encore aggravé les choses. Car, par peur de commettre une nouvelle erreur, l'infirmerie traite désormais les détenus avec d'innombrables précautions. Ces derniers en profitent et se font porter pâle pour ne pas devoir travailler.

Reform 91, le lobby des détenus, a en effet affirmé qu'un détenu a dû attendre plusieurs jours pour recevoir les soins nécessaires. L'infirmerie ne l'avait pas pris au sérieux alors qu'il souffrait manifestement d'une perforation de l'intestin. A en croire Thorberg, ses jours n'étaient cependant pas en danger. Lorsqu'il a été admis à l'Hôpital de l'Ile, il n'a d'ailleurs pas été opéré, mais uniquement traité avec des antibiotiques.

1. Pourquoi le responsable de la sécurité a-t-il quitté (contraint et forcé) son poste ?
2. Qui est responsable du report de l'ouverture, initialement prévue au 1^{er} juillet, de la section destinée aux détenus purgeant des peines privatives de liberté de longue durée ou des peines d'internement ?
3. Le détenu souffrant d'une perforation de l'intestin a-t-il été opéré à l'Hôpital de l'Ile ?

Q 11

Auteur : Zryd Andrea, Macolin (PS)

Réponse : POM

Avenir de la Commission d'experts pour le sport (CES)

La CES est une commission nommée par le Conseil-exécutif. Des représentants de l'administration cantonale y siègent, ainsi que des personnes représentant le monde sportif.

1. On a l'impression que la CES n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises par l'administration et qu'elle sera peut-être même supprimée. Est-ce exact ?
2. La commission sera-t-elle le cas échéant remplacée par un autre organisme (Forum bernois du sport p. ex.) ?

Q 15

Auteur : Beutler Daniel, Gwatt (UDF)

Réponse : POM

Mariages forcés dans le canton de Berne ?

Lors d'une manifestation organisée à Berne par la fondation Futur CH, un ancien imam, fin connaisseur de l'Islam donc, a affirmé qu'on a enregistré environ 120 mariages forcés ces dernières années en Suisse, impliquant principalement des jeunes filles mineures.

1. Comment se présente la situation dans le canton de Berne ?
2. Que font les autorités cantonales quand ces cas sont portés à leur connaissance ?
3. Des mesures préventives sont-elles prévues ?

Q 16

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : POM

Téléphones portables des requérants d'asile

Les citoyens et les citoyennes s'interrogent sur l'usage des téléphones portables par les requérants d'asile.

1. Qui paie les frais engendrés par l'achat et l'utilisation des téléphones portables des requérants d'asile ?
2. Dans quelles conditions les requérants d'asile obtiennent-ils un téléphone portable ?
3. Si c'est le canton qui paie ces frais, quel en est le montant ?

Q 19

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : POM

Nouveaux alcooltests : un risque pour la sécurité ?

Le canton de Berne a fait l'acquisition de nouveaux alcootests même si les médecins légistes ont lancé des mises en garde contre ces coûteux appareils.

1. Combien ces nouveaux appareils coûtent-ils au canton ?
2. Est-il exact que ces nouveaux appareils ne sont pas suffisamment précis et qu'il faut encore faire une prise de sang pour pouvoir sanctionner les conducteurs en état d'ébriété ?
3. Est-il exact que du fait de la conversion du taux d'alcoolémie avec les nouveaux appareils, la conduite reste autorisée malgré un taux supérieur à la limite de 0,8 pour mille ?

Q 20

Auteur : Wüthrich Adrian, Huttwil (PS)

Réponse : POM

Restitution volontaire des armes et registre des armes

En 2009, la Direction de la police et des affaires militaires a organisé des campagnes de restitution des armes et des munitions. A l'époque, on avait enregistré 3000 restitutions. Depuis quelques années, armes et munitions peuvent être restituées dans n'importe quel poste de police. Ces dernières années et ces derniers mois, plusieurs cantons ont lancé avec succès des campagnes de restitution volontaire.

Dans ce contexte, il serait également intéressant de connaître l'état des travaux de mise en place d'un registre intercantonal des armes, une option envisagée par les cantons avant la votation sur l'initiative « Pour la protection face à la violence des armes », rejetée en 2011. Il semble que la mise en réseau des registres cantonaux des armes soit effective depuis le 1^{er} octobre 2016.

1. Le Conseil-exécutif serait-il disposé à organiser une nouvelle campagne de restitution volontaire des armes et des munitions ?
2. Combien de restitutions les postes de police ont-ils enregistrées en 2015 ?
3. Le registre intercantonal des armes fonctionne-t-il ?

Q 5

Auteur : Krähenbühl Samuel,
Unterlangenegg (UDC)

Réponse : JCE

Asile accordé par la paroisse de Belp – Qui va payer ?

Une jeune femme, aujourd'hui âgée de 29 ans, et son fils ont quitté l'Erythrée en 2014. Après un périple passant par la Lybie et l'Italie, ils sont arrivés en Suisse où ils ont déposé une demande d'asile en avril 2015.

En vertu de l'accord de Dublin, une demande d'asile est jugée irrecevable si une procédure est déjà en cours dans un autre pays signataire de l'accord. Le Secrétariat d'Etat aux migrations a donc jugé la demande irrecevable puisque la jeune femme et son enfant sont déjà enregistrés en Italie. La décision définitive d'expulsion a été rendue en mai 2016, après épuisement des voies de droit.

La décision d'expulsion, pourtant exécutoire début novembre, n'a pas été mise en œuvre même si l'Italie est un pays sûr, car la paroisse de Belp a accordé l'asile à la jeune femme et à son enfant. Ce séjour illégal aura des conséquences financières à court et aussi à long terme, si l'expulsion n'a pas lieu : dans un premier temps, il s'agit surtout des frais de procédure auprès des autorités impliquées ; à plus long terme s'ajouteront le coût des mesures d'intégration, les frais d'hébergement et peut-être l'aide sociale.

La paroisse de Belp ayant clairement, par son attitude, empêché l'expulsion et provoqué ces frais, c'est elle qui devrait les assumer et non pas le canton de Berne.

1. Quelle définition juridique l'Eglise réformée Berne-Jura-Soleure donne-t-elle de l'asile accordé par l'Eglise ?
2. Que dit l'Eglise nationale de l'attitude de la paroisse de Belp ?
3. Le canton de Berne va-t-il tenter une action récursoire contre la paroisse de Belp pour la contraindre d'assumer les frais du séjour en Suisse de la migrante et de son fils ?

Q 17

Auteur : Geissbühler-Strupler Sabina,
Herrenschwanden (UDC)

Réponse : JCE

Jeunes à l'AI

Les statistiques montrent que le nombre de jeunes à l'AI pour des raisons psychiatriques a triplé depuis 1995. Ces chiffres inquiétants incitent à s'interroger sur les causes du phénomène.

1. Combien de jeunes de moins de 25 ans touchent une rente AI dans le canton de Berne (en chiffres absolus et en pourcentage) ?
2. Combien parmi eux souffrent de dépendance (donner les chiffres par type de dépendance) ?

Q 4

Auteur : Brönnimann Thomas, Köniz (pvl)

Réponse : SAP

La scolarisation est un droit – Obliger les écoles spécialisées à admettre les élèves

L'école spécialisée accueille des enfants et des adolescents en situation de handicap ou vivant dans des conditions psychosociales particulièrement difficiles et qu'on ne peut de ce fait intégrer à l'école régulière ou à qui on ne peut imposer cet effort. L'accent est mis sur la pédagogie curative et l'enseignement est dispensé dans de petites classes.

En vertu de l'article 18, alinéa 3 de la loi sur l'école obligatoire (LEO), les parents sont tenus de prendre les mesures nécessaires si leur enfant se trouve dans la situation évoquée ci-dessus. Ils peuvent choisir « librement » l'établissement scolaire. Mais rien ni personne ne peut contraindre une école spécialisée à accueillir un enfant. Le service de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale en charge des mesures de pédagogie spécialisée ne peut imposer le placement, même si sa tâche consiste à l'autoriser. Il en va de même de la Direction de l'instruction publique.

En conséquence de quoi les parents ne peuvent faire valoir leur droit et les enfants ne peuvent pas être scolarisés. Cette situation a été décrite en détail dans l'édition de juillet 2016 du *Beobachter*, sous le titre « *Er darf nicht zur Schule* » [Il n'a pas le droit d'aller à l'école].

4. Combien d'enfants en droit d'être scolarisés dans une école spécialisée ne le sont pas et depuis quand ?
5. Quelles mesures la SAP et l'INS ont-elles prises pour que les enfants en droit d'intégrer l'école spécialisée obtiennent une place adaptée à leurs besoins ?
6. La SAP ou l'INS vont-elles rapidement accorder les moyens nécessaires aux prestataires pour qu'ils puissent accueillir plus d'enfants ?

Q 22

Auteur : Rudin Michel, Lyss (pvl)
Imboden Natalie, Berne (Les Verts)
Stucki Béatrice, Berne (PS)

Réponse : SAP

Suppression des subventions allouées au collectif HAB¹

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il que la communauté LGBTI est une minorité particulièrement digne de protection ?
2. Pense-t-il que le collectif HAB, grâce à son service de consultation, apporte une contribution utile à la protection des minorités dans notre canton ?
3. Pourquoi a-t-il supprimé la subvention allouée depuis des années au service de consultation de HAB ?

¹ HAB : Homosexuelle Arbeitsgruppen Bern